



Séance du : 14 JANVIER 2022
Lieu : MAIRIE
Heure : 8 heures 30
Convocation : 23/12/2022
Affichage : 29/12/2022
Ouverture de séance : 8 heures 30

COMPTE RENDU DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
14 JANVIER 2023
Affiché le 16/01/2023
Publié le 16/01/2023

PRESENTS	VIVONI AP - MONTI MJ - VECCHIONI G - GUELFY P - DAMIANI M - GAZZINI JL - GRAZIANI MH - RAFFALLI M - CICOLLI V - DALL'OMO JM - SCAGLIA V - CLEMENCEAU A - BURCHI L
ABSENTS	VILLORESI R
POUVOIRS	PAOLI K à DAMIANI M
SECRETAIRE	SCAGLIA V

QUESTIONS ORALES

- Vœux du Maire
- A mi-mandat attribution des missions des conseillers
- AMO Sainte Catherine et recherche de financements

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV
- Attribution du marché d'AMO pour le projet U Renaghju
- Création d'emploi permanent pour un agent technique en charge de la cuisine de la cantine à compter du 1^{er} mars 2023
- Autorisation, avant vote des budgets M 14 et M 49, de paiement de factures d'investissement pour des travaux réalisés
- Autorisation de faire un emprunt en complément des financements présentés par l'AMO, à concurrence maximum de 2 millions d'euros pour l'acquisition du domaine Santa Catalina

DECISIONS 14 JANVIER 2023

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
2023 01 14 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2022	14	12	0	2	0
2023 01 14 02	ATTRIBUTION MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE U RENAGHJU	14	14	0	0	0
2023 01 14 03	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET	14	14	0	0	0
2023 01 14 04	AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURE INVESTISSEMENT M49	14	12	0	2	0
2023 01 14 05	AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURE INVESTISSEMENT M14	14	12	0	2	0
2023 01 14 06	COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 21 MAI 2022 AYANT POUR OBJET EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ACQUISITION DU DOMAINE SANTA CATALINA	14	12	2	0	0
2023 01 14 07	2023 01 14 07 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ème CLASSE EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	14	14	0	0	0

MISSIONS DES CONSEILLERS

Arrivé à mi-mandat, le maire fait un point sur les missions confiées aux élus.

Le maire rappelle qu'en début de mandat, il a souhaité intégrer l'opposition et leur donner des responsabilités.

Malgré cette volonté il y a eu une incompréhension de part et d'autre

Les missions attribuées à chacun sont donc redéfinies

En ce qui concerne la commission d'appel d'offre, la commission des impôts, le PLU et le CCAS, la composition reste inchangée car l'opposition doit être présente.

Les attributions sont redéfinies comme suit :

Ecole :	Départ de Jean Louis GAZZINI Marie Jo MONTI, Virginie SCALGLIA et Jean Marc DALL'OMO
Environnement et patrimoine :	Jean Louis GAZZINI
Cantine :	Raphaël VILLORESI et Jean Marc DALL'OMO
Voirie :	Guy VECCHIONI et Marcel DAMIANI
Urbanisme :	Marie-Hélène GRAZZIANI
CCAS :	Paule GUELF
Salle des fêtes	Paule GUELF
Véhicules :	Marcel RAFFALLI
Travaux :	Raphaël VILLORESI
Bâtiments communaux :	Jean Marc DALL'OMO
Foire et marché :	Valérie CICCOLI et Virginie SCAGLIA Aidées par les autres membres du conseil municipal
Associations et festivités :	Karine PAOLI si cette dernière maintient sa volonté Dans le cas contraire, le conseil municipal dans son ensemble aura cette charge

SIEEP :

L'attribution de cette délégation est de la responsabilité de l'ensemble des conseillers. Cette délégation est complexe.

Le conseil redélibèrera pour l'attribution de cette délégation sur proposition du Maire

Monsieur le maire rappelle que nous avons en projet le changement de tous les luminaires de la commune dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie sur lequel Monsieur CLEMENCEAU a travaillé. Une étude a été réalisée pour 16 communes du Cap mais à ce jour le Président du syndicat ne souhaite pas effectuer les travaux, dans ce cas là la commune demandera la transmission des études réalisées.

Monsieur RAFFALLI énumère les problèmes d'éclairage relevés sur la commune, en particulier l'éclairage public allumé en continu. Une intervention sera faite pour régler les horloges qui sont dérégées vraisemblablement volontairement

AMO PROJET U RENAGHJU

La commission d'appel d'offres a décidé de rentrer en négociation avec la seule entreprise ayant déposé une réponse recevable.

Monsieur le Maire indique que le jury qui décidera de l'architecte retenu sera composé des conseillers y compris l'opposition et d'un représentant des riverains

CANTINE

Le contrôle sanitaire de la cantine réalisé par le service vétérinaire et la CdC s'est avéré positif.

Le site de facturation de la cantine a donné satisfaction tant en termes de gestion qu'auprès des usagers.

Madame BURCHI demande qu'une analyse comptable soit faite pour tirer un bilan et envisager le développement de cette activité.

BUDGET

Le vote du budget n'interviendra pas avant le mois de mars, la trésorerie de BORGIO rencontrant des difficultés organisationnelles.

Il convient de prendre des délibérations pour payer des factures

REUNION PUBLIQUE

Après le vote du compte administratif, une réunion sera organisée et avant le vote du budget pour informer nos administrés de ce qui a été fait et des projets à venir.

SANTA CATALINA

L'AGRASC est prête à signer un compromis sous réserve que nous ayons le financement, faute de quoi le bien serait remis à la vente aux enchères auprès de particuliers ou de collectivités.

L'AMO pour le projet SANTA CATALINA aura la charge de travailler sur les avant-projets et la recherche de financements

LEG PADOVANI

On est en attente du jugement. Le Programme Régional de Santé ne prévoit pas d'envisager des structures d'accueil. L'UMCS nous accompagnerait dans les études mais il faut attendre avant toute chose le jugement.

CONSULTATION DE LA POPULATION

Madame BURCHI rappelle la demande faite de consultation publique.

Le Maire répond qu'une réunion publique sera organisée qui informera la population des différents projets

Madame GRAZIANI rappelle que la consultation publique ne porte que sur un projet et que s'il s'agit du plan pluriannuel d'investissement le contenu de la consultation n'est pas le même.

En ce qui concerne le projet du Renaghju l'avis de la population pourra être pris en compte dans la notation dans le concours d'architecte.

Monsieur le Maire lève la séance